

PROJET DE LOI

N° 116

adopté

SÉNAT

le 26 mai 1977

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), ensemble deux Echanges de lettres, signés à Cotonou le 27 février 1975.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 2498, 2594 et in-8° 567.

Sénat : 94, 309 et 317 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de coopération en matière d'enseignement supérieur entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), ensemble deux Echanges de lettres, signés à Cotonou le 27 février 1975 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 mai 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 94 (1976-1977), Sénat.